



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 12 décembre 2022

Budget OM DM n°2 - Vente Mini Bom

DÉLIBÉRATION**N° 2022 – 124**

En exercice : 38
Titulaires présents : 32
Pouvoirs : 3
Excusés : 2
Absents : 2
Nombre de votants : 34

Le douze décembre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Gabriel MIGNOT secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le SPED a fait l'acquisition d'un véhicule de collecte en 2020, à la fois pour renouveler son parc de véhicule vieillissant, bénéficier d'un camion de dimension inférieure aux deux véhicules principaux facilitant la collecte dans des secteurs plus difficilement accessibles mais aussi pour dédier un matériel à la collecte des biodéchets.

La collectivité a pris la décision de stopper la collecte des biodéchets auprès des professionnels volontaires au 1^{er} janvier 2022. En outre, les frais occasionnés par la possession de ce véhicule (assurance, contrôles de sécurité trimestriels, passage aux mines, maintenance préventive et curative, pannes à répétition sur le système d'identification des bacs) ne sont pas en adéquation avec l'utilisation effective du véhicule (environ 8 000 km).

La vente du matériel roulant du SPED servant à la collecte

Pour ces différentes motivations, l'option de la vente du véhicule a été retenue et une fiche de renseignement a été saisie en date du 31 août 2022 sur la plateforme HERMES du service des domaines, en vue d'une vente par adjudication donnant lieu à un accusé de réception et la demande de documents complémentaires (photographies et copie de la carte grise). Plus aucun contact n'a eu

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022 Publié le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2022		ID : 070-247000755-20221212-D2022_124-DE	
Objet	Budget OM DM n°2 - Vente Mini Bom	Délibération n°2022	124	
		Page 2 sur 4		

lieu par la suite et la vente aux enchères a été organisée par les services des Domaines sans que la collectivité en soit informée officiellement ni interrogée sur des conditions de vente plus précises (notamment prix de réserve).

Le résultat de la vente aux enchères s'est soldé par une adjudication au prix de 33 000 €, inférieur au prix escompté.

Les conditions de vente de ce véhicule ont été préjudiciables pour la collectivité. Un recours en indemnisation par la collectivité est possible du fait d'un défaut de conseil et d'information, obligation inhérente au contrat de mandat implicite né de l'inscription du bien sur la plateforme HERMES. Les conseils des services des domaines, s'ils avaient été donnés auraient pu conduire, en amont de la vente, à :

- Fixer un prix de réserve,
- Retirer le bien de la vente dans le cas où le prix de réserve et l'estimation de la collectivité n'auraient pas correspondus.

L'assureur de la collectivité a été saisi au titre du contrat protection juridique afin d'étudier l'opportunité d'un recours. Suivant la mise en demeure officielle des services des domaines par la collectivité, la SMACL a indiqué qu'elle pourra accompagner la collectivité dans ses démarches et prendre en charge les frais de justice si elle démontre que le prix de l'adjudication est suffisamment contestable.

Les éléments financiers collectés à ce jour par les services, démontrent, selon les derniers échanges avec l'assureur, la pertinence d'un recours. Peut être invoquée par exemple la valeur de revente de biens similaires par des professionnels : une société contactée indique qu'un véhicule de 2019, reconditionné et hors options autres que classiques peut être estimé entre 54 000 et 60 000 € TTC.

Les écritures comptables relatives à la vente du bien

Quelle que soit l'issue du recours, comptablement, il est nécessaire de traduire la vente qui s'est tenue, à la fois en procédant à la sortie du bien, composé d'une benne et d'un châssis, de l'actif et en procédant à une décision modificative.

Nature du bien	Immatriculation	N° inventaire	Année de mandatement	Valeur d'acquisition	Valeur Nette Comptable
Benne OM SEMAT	FR-734-AQ	2020-004-2182	2020	90 802.98 €	64 858.98 €
Châssis DAILY	FR-734-AQ	2022-002-2182	2022	62 849.98 €	62 849.98 €
TOTAL				153 652.96 €	127 708.96 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 21/12/2022 Reçu en préfecture le 21/12/2022 Publié le ID : 070-247000755-20221212-D2022_124-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2022			
Objet	Budget OM DM n°2 - Vente Mini Bom	Délibération n°2022	124	Page 3 sur 4

La valeur nette comptable s'élevant à 127 708,96 €, le prix de vente étant de 33 000 €, il est donc constaté une moins-value de 94 708,96 €.

Les crédits n'étant pas inscrits au budgets primitif 2022, une décision modificative doit intervenir comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°2	TOTAL BP 2022
Chap 042 D	675	Opération d'ordre de transfert entre sections	217 000 €	127 710 €	344 710 €
Chap 77 R	775	Produits exceptionnelles	64 250 €	33 000 €	97 250 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°2	TOTAL BP 2022
Chap 21 D	2131	Immobilisations corporelles	337 215,61 €	127 710 €	464 925,61 €
Chap 040 R	2182	Opération d'ordre de transfert entre sections	217 000 €	127 710 €	344 710 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 964 710 €	2 498 000 €
Investissement	851 710 €	851 710 €
Budget Total	2 816 420 €	3 349 710 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

Objet

Budget OM DM n°2 - Vente Mini Bom

Délibération n°2022

124

Page 4 sur 4

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 070-247000755-20221212-D2022_124-DE

Berger
Levrault

Décision

Après en avoir délibéré et à la **majorité** (2 contre Isabelle FORMET portant le pouvoir de Christian CHAMAGNE et 6 absents André DIRAND, Sophie EL OMRI, Bernard GIRE, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT et Catherine SALFRANC), le Conseil Communautaire

- DÉCIDE d'entériner la vente de la mini BOM au prix de 33 000 € ;
- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget Ordures Ménagères,
- DÉCIDE de procéder aux écritures comptables relative à cette vente,
- DÉCIDE de sortir les biens de l'actif après la vente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant ainsi que la Trésorière de la CCPLX chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents,
- DÉCIDE de poursuivre le service des Domaines dans le cadre d'un recours en indemnisation.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

